

faire couler le sang du fils de Dieu. Ah ! Seigneur, que votre justice est sévère, puisqu'elle exige une telle victime !.....

Mais, soudain, Judas apparaît. Le Christ se lève, impose silence à ses terreurs, s'avance au-devant de ses ennemis, les renverse par terre d'un mot, ordonne à Pierre, qui veut le défendre, de remettre son épée dans le fourreau, d'un geste guérit Malchas, que Pierre avait blessé, parle en maître au milieu de l'émeute, et, dit enfin, d'un ton de commandement absolu : « Prenez-moi ; c'est votre heure, l'heure de la puissance des ténèbres ; mais laissez libres mes apôtres ! »

Quel changement ! Ah ! c'est que, dans la grotte de l'agonie, devant la justice de son Père, le Christ ne veut être que le Fils de l'homme, l'Hostie d'expiation ; mais devant ses ennemis, il se rappelle qu'il est le Fils de Dieu !

A l'aurore, la Vierge Marie connaissait cette nuit terrible. C'était le premier pas dans la voie des douleurs....

XVII

*Adjuro te, per Deum vivum, ut
dicas nobis, si tu es Christus,
filius Dei vivi.*

Je t'adjure, au nom du Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, fils de Dieu.

Le moment est venu de jeter un coup d'œil rapide sur le drame d'iniquité qui s'accomplit, il y a dix-huit siècles, devant les tribunaux de la Judée.

Le jubé, qui était là, entre ces deux piliers, en retraçait autrefois les douloureuses péripéties. Ce jubé n'existe plus. Le XVII^e siècle, malgré son savoir, ne comprenant rien au moyen-âge, le fit disparaître. Mais, si le jubé n'est plus là, pour nous redire ces lamentables souvenirs, la croix, qui les rappelle encore plus haut, est toujours partout dans cette métropole, depuis l'intérieur de la nef, jusqu'au sommet de la flèche aérienne.

Ne sommes-nous pas ici sur un bras de cette croix gigantesque que forme le plan de Notre-Dame ? La Vierge Marie, qui est là, devant nous, n'y est-elle pas aussi comme nous ?

Allons donc, aujourd'hui, demander compte à ces juges prévaricateurs, de leur inique sentence.

Quand, au nom du Dieu vivant, le Grand-Prêtre eut demandé au Christ s'il était le Fils de Dieu, le Christ ne pouvait plus garder le silence. Il devait à son Père, il devait à son pays, il se devait à lui-même de répondre, d'une manière nette et précise. Voici sa réponse : « Vous l'avez dit, *tu dixisti*. Mais, un jour vous verrez le Fils de l'Homme venir sur les nuées du ciel, pour juger les vivants et les morts ».

Malgré la clarté de cette affirmation, en plein XIX^e siècle, on a osé prétendre, que jamais le Christ n'avait dit : « Je suis le Fils de Dieu ! »

C'est précisément cette affirmation solennelle qui causa sa mort. Caïphe et les Juifs ne voulurent voir en lui qu'un blasphémateur sacrilège. Dans ce premier interrogatoire, il n'y eut qu'un simulacre de justice. C'étaient des scélérats, dit S. Jean Chrysostome, qui se ruaient, comme des voleurs, dans une caverne, sur une dépouille.

Le procès fut plus sérieux devant le gouverneur romain, Ponce-Pilate, qui devait ratifier la sentence

Dans tout proconsul, à cette époque, il y avait à la fois le gouverneur et le juge ; l'homme du droit et l'homme du pouvoir. Le gouverneur, en Pilate, fut criminel ; mais le juge fut équitable....

Après un examen sommaire, le procureur romain, n'eut pas de peine à se convaincre, par lui-même, de ce qu'il savait déjà, par le bruit public : c'est, qu'au fond de cette cause, il n'y avait rien de sérieux, mais la haine seule, la félonie et la violence. Ce fait acquis, il déclare hautement aux Juifs, qu'il ne trouve aucun crime dans cet homme. Par cette réponse, les Juifs comprennent qu'ils ne peuvent pas compter sur le juge, et qu'il faut s'en prendre au gouverneur. Ils abandonnent alors la première accusation, et articulent un nouveau grief. « Il se dit Roi ! »

Le coup était hardi. Ce n'était plus le blasphémateur, se disant le Fils de Dieu ; c'était le Nazaréen conspirateur : la question politique substituée à la question religieuse.

Pilate, ayant interrogé le Christ sur sa royauté, qui n'est pas de ce monde, n'a pas de peine à comprendre, que les rois de la sorte ne sont pas dangereux pour les dominateurs de la terre. Dès lors, malgré les instances des Juifs, il cherchait à délivrer Jésus.

Sur ces entrefaites, il apprend que Jésus est Galiléen, que c'est en Galilée, surtout, qu'il a prêché. Hérode, le tétrarque de la Galilée, est donc son juge naturel : Pilate se hâte alors de renvoyer Jésus devant Hérode, qui se trouvait à Jérusalem.

Mais, Jésus refuse absolument de répondre au tétrarque. Devant ce mutisme absolu, Hérode ne voit, dans le Christ, qu'un pauvre fou, et le renvoie, en cette qualité, à Pilate.

En apprenant cet arrêt, Pilate triomphe, et déclare aux Juifs qu'il va mettre Jésus en liberté ; et la lutte s'engage entre lui et les princes des prêtres.

Pour en finir, il rappelle qu'il est d'usage, à la fête de Pâques, de délivrer chaque année un prisonnier, et il leur propose de délivrer Jésus. « Ne voulez-vous pas que je mette en liberté votre Roi, dit-il, avec une fine ironie ? »

Les chefs de la nation voient le péril, et soufflent au peuple, qu'ils ont ameuté, de demander la délivrance d'un voleur, nommé Barrabas : et le peuple, contre l'attente de Pilate, réclame Barrabas. Pilate se récrie : « Mais, que faire du Christ ? — Crucifiez-le, crucifiez-le ! répond la foule. — Vous voulez que je crucifie votre Roi ? — Nous n'avons pas d'autre roi que César ! »

Et un vent d'émeute souffle, et les cris de mort redoublent ; et, au lieu de parler en maître, d'agir en souverain, qui sait commander, et veut être obéi, Pilate compose avec l'émeute, et composer avec l'émeute, c'est s'avouer vaincu.

Un dernier moyen lui reste. Il sait, qu'au fond de la conscience populaire, il y a une fibre qu'on ne

remue pas sans succès : la pitié. Après avoir fait infliger au Christ une rude flagellation, il prend par la main l'Homme de douleurs, que la cohorte a insulté et baffoué, vêtu comme un roi de théâtre, avec une chlamyde rouge sur les épaules, un roseau à la main, une couronne d'épines sur la tête, et le présente à la multitude, en disant : « Voilà l'Homme ! *Ecce homo !* »

Vaine espérance ! Au vent d'émeute s'est mêlé un vent de cruauté et de sang. Les cris de mort deviennent impérieux. Pilate insiste encore une fois : « Cet homme n'est pas coupable ! » dit-il. Mais on lui jette cette mortelle apostrophe : « Il se dit Roi ! Si tu le renvoies, tu n'es pas l'ami de César ! »

Le coup porte juste. Le juge est entamé, et se tait.

Et, quand le gouverneur aura bien entendu retentir les cris de mort, quand il aura bien vu monter le flot populaire, au lieu de le comprimer, de faire face à l'orage, il éprouvera une défaillance suprême, qui sera un suprême outrage à la conscience du magistrat ; il demandera de l'eau, et se lavera les mains, en disant, avec une apparence de dignité, qui déguise mal une lâcheté : « Je suis innocent du sang de ce Juste ; vous en répondez ! » Et il leur abandonnera Jésus, pour en faire ce qu'ils voudront.

Oh ! justice humaine, quel abominable souvenir !...

C'est que, quand la justice ne s'entoure pas des formes sacramentelles et protectrices, qui assurent sa dignité et sa grandeur ; quand le juge laisse assise à ses côtés l'intérêt personnel ou les passions humaines ; quand il laisse parler plus haut que sa conscience et son indépendance, la foule ameutée, et qu'il écoute les bruits de la rue, alors la justice descend de son siège et la violence s'en empare...

C'est là le spectacle douloureux qu'a donné Pilate, dans cette malheureuse journée, et le souvenir des efforts qu'il a tentés, pour délivrer le juste persécuté, sont demeurés comme les témoins irrévocables de sa pusillanimité.

Ce sentiment s'est imposé avec une telle autorité, qu'un des hommes les plus autorisés de la religion judaïque, a essayé, au commencement de ce siècle, de reviser le procès de Jésus, et s'est efforcé de montrer que la sentence était bien intervenue, et que toutes les formes légales avaient été scrupuleusement observées. Cependant, après avoir conclu dans ce sens, il ajoutait : « Nous n'osons pas maudire la mémoire de nos pères ; mais, aujourd'hui, nous nous garderions bien de condamner Jésus ».

Regrets honorables, sans doute, mais regrets stériles ! Qu'est-il besoin de proclamer, qu'aujourd'hui, vous ne rendriez pas cette inique sentence !..

Mais, rassurez-vous, cette étrange justification

du rabbin Salvador, valut à son auteur une rude et irrésistible réponse.

Un homme, qui fut longtemps l'oracle de la cour suprême, Monsieur Dupin aîné, la loi mosaïque à la main, répondit à cette tardive et audacieuse justification.

Comment ? dit-il (je résume sa pensée). Comment ? Un grand citoyen paraît dans la Judée ! quel est son crime ? Il se dit le Fils de Dieu. Pourquoi ne cherchez-vous pas à vérifier ou à confondre cette affirmation ? N'attendez-vous pas le Messie ? Moïse ne vous a-t-il pas annoncé un homme plus grand que lui ? Les prophètes ne vous disent-ils rien de l'Emmanuel qui doit venir ?

Vous parlez sans cesse de la Loi et du respect qui lui est dû, et vous portez sur cette Loi la main la plus audacieuse et la plus criminelle.

Hé quoi ! On l'entoure d'agents provocateurs, on épie sa vie privée ; pour le perdre, on a recours à la trahison ; on soudoie un des siens ; on court à lui avec l'émeute, avec une sorte de bande grise, comme à un voleur, avec des glaives et des bâtons.

Il n'y a pas d'accusation précise, pas de témoins ; on invente l'un et l'autre, et, chose horrible à dire, ses juges sont ses propres accusateurs !..

La loi de Moïse défend les jugements nocturnes,

et on le juge la nuit, aussitôt arrêté ! La veille des fêtes, la justice est suspendue ; et c'est la veille de la fête de Pâques qu'on choisit.

La Loi exige au moins deux témoins pour la condamnation ; et, dans l'impossibilité d'en produire, on simule des aveux, et on le condamne sur ces aveux, c'est-à-dire sur la chose à vérifier !

La loi juive veut que tout le monde puisse défendre l'accusé ; et on lui ferme la bouche, quand il essaye de répondre !

Deux jours doivent se passer entre la sentence et l'exécution ; et le crime s'accomplit en quelques heures !

S'il est coupable, pourquoi ne pas se conformer aux délais de la loi ? Pourquoi changer d'accusation en changeant de prétoire ? Pourquoi le blasphémateur, devant Caïphe, devient-il le conspirateur devant Pilate ?

Il est fou ! dit Hérode ; et Hérode rend responsable de ses actes un pauvre insensé, et se joue de sa folie !

Il est innocent ! répète Pilate ; et il le met en parallèle avec un assassin ; et il le fait flageller ; et il l'abandonne à tous les outrages ; et il semble qu'il ne peut avoir la conscience en repos, qu'en se lavant les mains, de son supplice !....

Lave tes mains, Pilate ; elles sont couvertes d'une

tache de sang, qui ne s'effacera pas, et la postérité la plus reculée, redira sous les voûtes de nos sanctuaires : « Il a souffert sous Ponce-Pilate. *Passus sub Pontio Pilato* ».

Je ne veux pas insister autrement sur le crime des juges de Jésus. Dans notre monde pervers, il semble que l'homme juste est souvent éprouvé. Dieu le visite, dit-on.

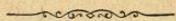
Cette remarque toute chrétienne, chose étonnante ! avait été faite par Platon, 450 ans avant l'ère chrétienne.

Il semble que le sage, à qui Dieu avait révélé l'immortalité de l'âme, entrevoyait le drame du Calvaire, quand il écrivait :

« Qu'il vienne, le divin législateur de nos âmes, graver en traits de feu la loi antique, que les passions et les préjugés ont effacée du cœur de l'homme ! Qu'il envoie un homme juste, dont la vertu serve d'encouragement et de modèle !... Il faut que cet homme n'ait pas même la gloire de paraître juste ; il faut que, sans nuire à personne, il soit traité comme le plus méchant de tous ; il faut qu'il persévère jusqu'à la fin dans la justice ; il faut (retenez ceci) qu'il soit fouetté, chargé de fers, attaché à une croix, et qu'il expire dans les plus cruels supplices »...

Où Platon avait-il puisé une doctrine si chrétienne ?...

Pendant ce procès, un seul disciple avait suivi son Maître partout : c'était S. Jean. Et S. Jean racontait tout à la Mère de son Maître. Pauvre Mère !....



XVIII

Ecce mater tua!

Voilà votre mère !

Et, inclinato capite, tradidit spiritum.

Et, la tête inclinée, il expira.

Le chevet de Notre-Dame, en s'inclinant majestueusement sur le transept de la métropole, nous rappelle ce mouvement de la tête du Christ mourant.

Comme souvenir de ce grand drame, Notre-Dame possède aussi plusieurs reliques insignes : des morceaux considérables de la vraie croix, la sainte couronne d'épines et un clou du crucifement.

Cela suffirait pour justifier un arrêt, de notre part, sur le Calvaire.

Mais, en outre, n'est-ce pas là, sur le Golgotha, que la Vierge Marie vit se réaliser la prophétie du vieillard Siméon, et que le Christ nous la donna pour mère ? *Ecce mater tua.*

Suivons donc le Christ sur la voie douloureuse,